L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE
No. 82 RUE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 11 MAI 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY,
Soumis à la décision d'une Convention Nationale

LE MESSAGE DU MAIRE.

Nous avons déjà donné, tout au long, dans notre numéro du 8 courant, le message que M. le maire de la Nouvelle Orléans a adressé au conseil général. Ce document, qui signale au conseil plusieurs modifications à apporter dans les ordonnances de la ville, porte évidemment l'empreinte de la sollicitude de notre premier magistrat pour le bien-être de la communauté. Aussi nous est-il été agréable de pouvoir l'apprécier dans réserve; mais nous nous devons à nous-mêmes de remplir toujours notre devoir avec indépendance et impartialité.

Après quelques observations préliminaires, M. le maire établit que les revenus du port ne peuvent suffire à son entretien et il propose en conséquence, 1o. d'élever les droits actuels de port sur tout les bâtimens, 2o. d'assujétir aux droits de port certaines embarcations qui en avaient été exemptes jusqu'à présent en vertu des réglements existants.

Nous voyons d'abord que le fait principal sur lequel s'appuie M. le maire pour baser son raisonnement est bien d'être à l'abri de toute contestation. En effet il résulte des notes publiées par lui même, dans son message, que les revenus du port sont plus que suffisants pour son entretien dans la première et dans la troisième municipalités et que dans cette dernière il y a même un excédant de revenu considérable. *Le True American* a prouvé, d'un autre côté, que la seconde municipalité pourrait très bien aussi se suffire à elle même à l'avenir; et que si cette corporation a été obligée de faire des dépenses majeures pour rendre son port abordable, les dépenses sont faites une fois pour toutes et n'auront plus besoin d'être renouvellées; qu'en conséquence le revenu du port, dans ses limites, est suffisant dès à présent (et s'accroît chaque jour) pour faire face aux frais d'entretien et payer au intérêt de 10 0/0 sur les capitaux qui ont été employés à sa construction.

Il n'y a donc pas lieu, selon nous, à s'alarmer de cet excédant momentané et pour ainsi dire *accidentel* des dépenses sur les recettes du port de la Nouvelle-Orléans.

Cependant nous ne pouvons qu'applaudir à une des suggestions de M. le Maire, ayant pour objet d'assujétir aux droits de port, certaines embarcations qui en ont été exemptes jusqu'à présent. Il paraît équitable que tous les bâtimens, de quelque nature qu'ils soient, qui occupent une place à nos quais, paient un droit de port proportionné à leur importance. Un seigment immé de justice proclame que moins il y a de privilèges légaux dans les sociétés humaines plus parfaite est leur administration.

Mais on commettrait une grande faute en augmentant les droits de port ainsi que le conseille le Message.

L'intérêt de la ville ainsi que l'intérêt de l'Etat sont d'attirer par tous les moyens possibles un grand nombre de bâtimens dans notre port; car chaque bâtiment qui nous visite ajoute quelque chose à notre prospérité. Les bâtimens ne viennent jamais ou presque jamais tout à fait vides; de sorte que plus il nous vient de bâtimens plus il se fait d'importations; et plus la concurrence est grande, meilleures sont les conditions faites aux acheteurs. Or les acheteurs ou consommateurs forment la masse de la population.

Ensuite plus il y a de bâtimens dans le port, plus le fret est bas, et une baisse dans le prix du fret équivaut à une hausse dans les prix de nos produits. Donc la grande concurrence de bâtimens dans le port tourne également à l'avantage de l'agriculture.

Une plus grande quantité de marchandises et de passagers introduits, contribue à donner une plus grande valeur aux magasins et à toutes les propriétés en général.

Donc tout le monde est intéressé à attirer les bâtimens et non à les repousser. Voilà pourquoi nous combattons l'augmentation proposée.

On a souvent parlé d'activer nos relations avec l'Europe et avec toutes les ports commerciaux. Jamais peut être on n'a fait la remarque que les énormes frais, dont sont grevés les bâtimens dans notre port figurent en première ligne des obstacles à surmonter. Un armateur réfléchit à deux fois avant de nous envoyer son bâtiment, parce qu'il sait qu'il y a des frais énormes à payer et qu'en cas de non réussite, il aura fait une opération ruineuse. Pour activer notre navigation et notre prospérité, le plus sûr moyen serait de diminuer considérablement les frais que les bâtimens ont à payer chez nous; et ce serait par conséquent compromettre gravement nos intérêts que de songer à les augmenter.

Il ne s'agit pas de savoir si on paie plus de frais de port à Liverpool et au Havre qu'ici, mais bien si à Charleston, à Baltimore et à New York, on paie plus cher qu'ici; parce que la concurrence n'existe point entre nous et les ports d'Europe, mais entre nous et les villes de l'Atlantique.

Dira-t-on que les frais de ports, proposant dits, sont très faibles? Mais cela ne fait rien à la question principale, c'est uniquement le total des frais qu'on prend en considération et il est peu de ports (si toutefois il en est) où on prélève un si énorme *total*. Celui qui paie pour venir ici se soucie peu que tel article soit haut et tel autre bas, il sait seulement qu'en somme partout ailleurs il paie moins, et la conclusion c'est, qu'il vaut mieux, à chances égales, aller ailleurs.

Il faut y songer sérieusement si nous voulons conserver notre prépondérance et nous ingénier à diminuer nos frais au lieu de les augmenter. Les villes de l'Atlantique ont d'abord l'avantage d'être plus rapprochées des grands marchés Européens; et cet avantage, déjà si grand, elles jugeant celui de faire peser sur les bâtimens qui les visitent des frais bien moindres.

Cela explique pourquoi une si grande partie des exportations de nos produits agricoles se fait par les villes de l'atlantique, quoique toutes ces villes soient toutes plus ou moins éloignées des grandes centres de production. Ces villes ont tait creuser des canaux, construire des chemins de fer, pour se mettre en communication avec les centres de production, et, grâce à la modicité des charges qu'elles imposent aux bâtimens, elles peuvent donner les produits agricoles, malgré leur transport antérieur lointain et dispendieux, à des conditions comparativement égales, seront meilleures, à celles qu'on chez nous.

Les observations contenues dans le message relativement aux colporteurs sont justes en général. Cependant nous nous permettrons une remarque à cet égard. Les colporteurs doivent payer à la ville des droits, comparativement plus forts que les marchands établis, parce que d'abord, les derniers ont à payer d'autres charges, sous diverses dénominations et ensuite parce qu'ils ont la charge accessoire, toujours très considérable d'un loyer de magasin. Si, donc, sous prétexte d'équitable répartition des charges publiques on ne faisait peser sur les colporteurs que des charges proportionnelles, en apparence, à la modicité de leur industrie, on commettrait une injustice flagrante envers tous les marchands ayant magasin.

Pour ce qui est relatif aux modifications à apporter à l'ordonnance du 10 juin 1836 relativement aux hôtels, pensions &c. nous y applaudissons de grand cœur.

Une classification équitable des divers professions comprises dans cet article et des énonciations plus complettes sont à désirer ne fut-ce que pour éviter au premier magistrat l'apparence de l'arbitraire alors qu'il ne fait que se conformer strictement l'esprit de la loi.

THEATRE.

BENEFICE DE MAD. NEVEU.

S'il est un artiste qui ait bien mérité du public, c'est sans contredit Madame Neveu. A un mérite distingué à beaucoup de grâce et de naturel, elle joint un zèle infatigable et un amour intelligent de son art. Madame Neves est pour le théâtre, d'une utilité inappréciable. Le cercle de ses rôles est très large, et la facilité de son talent se prête au besoin, aux emplois les plus opposés en apparence. Et l'on peut dire sans crainte d'être contredit, qu'elle est également bien placée partout. Grande dame ou femmes, jeune fille ou femme mariée, soubrette ou maîtresse de maison, Madame Neveu est toujours la bienvenue du public, qui l'aime et l'applaudit sous toutes les formes.

Il n'est pas besoin d'énumérer ici tous les rôles créés avec tant de bonheur par Madame Neveu. la liste en serait trop longue, et d'ailleurs le public n'en a pas perdu la mémoire. Depuis que Madame Neveu est à la Nouvelle-Orléans, son talent s'est développé au delà de toute espérance.

Lors de ses débuts, Madame Neveu pouvait déjà passer pour une actrice habile; elle possédait une grande connaissance de la même et des ressources de l'art dramatique. Aujourd'hui Madame Neveu est mieux que cela, et dans plus d'un rôle, elle a fait preuve d'un talent élevé. Elle a joué avec verve et entraînement. Madame Neveu saisit avec tact, les diverses nuances d'un rôle et en rend les moindres détailles avec beaucoup de finesse. Plus d'une pièce lui a dû son succès, et le public lui a maintes fois prouvé par ses applaudissements tous le cas qu'il faisait de son talent. Entre Madame Neveu et le public, c'est affaire d'ami à ami, et nous ne doutons point que la salle soit pleine jusqu'aux combles, mardi prochain, s'il s'y trouve seulement la moitié de ceux qui ont si souvent applaudi à une actrice du Théâtre d'Orléans.

La composition du programme suffirait seule d'ailleurs, en dehors de l'intérêt que chacun porte à la bénéficiaire, pour attirer la foule.

Le *Chœd du Bronze* qu'on n'a pas vu depuis longtemps, et pour la représentation duquel, M. Develle a renouvellé une partie des décors. L'élite des acteurs lyriques joueront cette pièce: Mlle. Calvé, Mr. Bamberger, Heyman, Bailly, etc.

Mais ce qui piquera surtout la curiosité, c'est l'*Habit ne fait pas le Moine*, vaudeville en trois actes, un des plus amusants qui aient été représentés depuis longtemps. L'intrigue de ce vaudeville est très habilement ourdie et pleine d'incidents inattendus. Le dialogue est vif, spirituel et étincelant, les caractères sont bien dessinés et les situations intéressantes. Les principaux rôles sont confiés à Perrin, Mathieu, Couriot, Mlle. Masse et Mr. Neveu.

Dans l'article publié hier, SUR LE DÉBARCADÈRE (article dû à la plume d'un de nos collaborateurs et qui comme tel a été inséré de confiance) il est dit que "l'utilité d'une compagnie de désséchement n'a *rien combattue que par l'ignorance, la passion ou l'intérêt.*" Nous désavouons ces expressions dont pourraient s'offenser avec raison tous ceux qui ont traité la question en sens inverse.

☞Je prévient le public que l'avis publié dans l'A BEILLE d'hier, SUR FRET DE CONVOYAGE est de M. Au but, ne pas [illegible] dans, ne connaissant pas même de [illegible] de ce avis.

ADRIEN AUBRY,
Propriétaire, Bourse, entre St. Louis et Conti.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

New-York, 2 mai 1839.

La corporation whig de notre ville, s'est retirée du pouvoir, le 15 de ce mois, sans avoir rendu aucun service marquant à son parti ou à la ville, depuis sa nomination. On a attribué à différentes causes le triomphe des Locos-Focos, dans les dernières élections de New-York. Il n'y a pas un honnête homme qui connaisse les faits, qui ne nie que la fraude, la corruption, en un mot, tous les moyens les plus vils ont été employés pour amener ce triomphe; mais il n'en est été ainsi, qu'à cause de l'apathie du parti whig, et cette apathie n'a été que le résultat de la conduite de notre corporation.

Je crois le moment favorable pour faire la remarque, que généralement, dans les plus grandes assemblées les membres offrent l'exemple de la même négligence des intérêts publics. Tels sont les représentants au congrès, mais surtout les représentants whigs. Dans les deux dernières sessions, on a eu de fortes craintes et cela avec raison, que le bill de sous-trésorerie n'eut adopté par suite de l'absence d'un grand nombre des adversaires du bill, et je crois bien fermement que c'est à la preuve whig qui s'est toujours dé'ainée contre cette négligence, que l'on peut attribuer l'exactitude et l'application de certains membres.

Votre état et le pays, ont perdu en M. Rice Garland un représentant capable et intègre. Son dévouement et ses talents lui donnent droit à l'estime et au respect de ses commettants, et je regrette qu'ils lui aient confié un autre poste. M. Rice Garland a laissé au congrès de nombreux amis qui ont justement apprécié ses hautes qualités.

Dans notre Etat, on est aujourd'hui très calme sur l'élection présidentielle. Le parti whig a le plus d'ascendant et les hommes les plus intelligents de l'opposition ont pleine confiance qu'il conservera cet ascendant. Dans ces douze ou dix-huit derniers mois, quelque dissention a existé entre les amis des divers candidats. On savait fort bien que M. Clay sera nommé par les Whigs à une majorité écrasante sur le général Harrison et sur Webster. Il y a peu de temps les amis du général Harrison ont déclaré qu'ils se soumettraient à la décision d'une convention nationale. En même temps que les contrées de l'est et de l'Ohio qui sont dévouées à ce candidat, ont déterminé que était le candidat de leur choix, elles ont exprimé aussi leur intention de soutenir celui qu'aura choisi la convention nationale. Il est vrai qu'il y a quelques exceptions; mais elles sont si peu nombreuses qu'elles seront obligées par la force des circonstances à se ranger avec la majorité. Indépendamment de ceci un grand nombre de ceux qui étaient partisans du général Harrison, le sont aujourd'hui de M. Clay.

Les amis de M. Webster, dans cet état, sont aussi nombreux que ceux du général Harrison; on les trouve presque tous dans la partie sud de l'Etat, et dans la ville de New-York. Ce sont généralement des négociants de l'Est, et quelques membres du barreau. Parmi eux sont quelques esprits remuants et impérieux: "le pouvoir à tout prix" tel est leur mot d'ordre; j'ai étudié quelques uns des membres de cette section et je me suis convaincu que dans le fond de l'âme ils sont abolitionistes. J'ai de bonnes raisons de croire que M. Webster a l'intention de se retirer de la candidature sous peu, et avant que la convention nationale ne se réunisse.

Dès qu'on en sera là, (et il en sera ainsi à moins que l'on ne revienne sur les arrangements qui ont été faits) *les neuf-dixièmes* des amis de M. Webster deviendront partisans ardents de M. Clay. Tel est aujourd'hui l'état du parti whig.

Pour ce qui a rapport à la convention nationale, la manière dont New-York doit choisir ses délégués, n'est point fixée. Deux modes sont en vue: le premier en que chaque comté dans l'état, enverra à une convention locale, autant de délégués qu'il nomme de représentants à la législature, et que cette convention locale enverra 43 délégués à la convention générale: si l'on suit ce mode tous les votes seront *unanimement* pour Mr. Clay; le second est que chaque district conventionnel nomera autant de délégués qu'il a de membres au congrès, de cette manière Mr. Clay aurait probablement 30 votes et MM. Wanrea et Harrison 12.

Nous recevons de Monsieur le Consul de France la communication suivante:

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE ORLEANS.

A Messieurs les redacteurs de l'Abeille.

Nouvelle Orléans, le 10 mai 1839.

Messieurs,

Le traité publié par le "Censor" de la Vera-Cruz et reproduit dernièrement par quelques journaux de cette ville, ayant donné lieu à des observations, qui pourraient alarmer ceux de nos compatriotes, qui ont des relations avec le Mexique, qui ont compté et retourner dans ce pays, je crois devoir vous adresser ci jointes quelques extraits de la correspondance officielle de M. le vice Amiral Baudin, qui, le Pérpère, éclaireront suffisamment le public et les Français que cela intéresse, sur ce qui a réellement été fait et obtenu à la Vera Cruz, pendant les négociations du mois de mars dernier.

Veuillez, Messieurs, donner de la publicité à cette communication et agréer l'assurance de toute ma considération.

Le consul de France. C. E. DAVID.

Extrait d'une dépêche de M. l'Amiral Baudin, en date du 9 avril.

M. le Consul,

Je regrette que la rédaction qui m'est impossée, ne me permette pas de vous communiquer officiellement le texte de la convention et du traité de paix, que j'ai conclu avec le Mexique. Il est vrai que ces actes seront soumis à la ratification de S. M. et publiés par son gouvernement, je dois m'abstenir. Cependant comme quelques uns de nos compatriotes pourraient prendre l'alarme, s'ils croyaient que leurs droits n'ont pas été assurés, je crois qu'il est bon de vous indiquer sommairement les bases des arrangemens conclus entre la France et le Mexique, en voici l'aperçu.

1o. Paiement à la France par le Mexique d'une somme de 600,000,000 dont le gouvernement français disposera, comme il l'entendra, pour la liquidation des dommages éprouvés par ses sujets, par suite d'un pillage et de la destruction de leurs propriétés etc. antérieurement au 27 novembre dernier.

2o. Reconnaissance en faveur de la France, de tous les privilèges garantis, ou immunités accordées jusqu'à ce jour par les traités ou par l'usage, ou qui seraient accordés à l'avenir aux nations les plus favorisées.

3o. Engagement de la part du gouvernement Mexicain de solder toutes les créances françaises reconnues.

4o. Paiement d'indemnités, à dire d'arbitres, en faveur des Français qui ont souffert des conséquences de la loi d'expulsion.

De son côté, la France a restitué la forteresse de St Jean d'Ullua, dont elle garde une partie de l'artillerie

Elle garde aussi les navires Mexicains, soit de guerre, soit de commerce, qu'elle a capturés; mais elle en a mis à soumettre à une tierce puissance, la question de savoir si ces prises seront acquises aux capteurs, ou si elles seront restituées au Mexique.

Agréez, Mr. le Consul, &c.

Signé: CHARLES BAUDIN.

Extrait d'une autre dépêche de l'amiral Baudin, également du mois d'Avril.

Mr. le Consul,

Diverses notes ont été échangées entre les Plénipotentiaires Mexicains et moi, pendant les négociations de la Vera-Cruz, à l'effet de régler, en dehors de la convention et du traité de paix, certains points qui ne sont pas jugés devoir trouver place dans ces deux actes. Les dites notes ont pour objet:

1o. D'assurer à la France les satisfactions qu'elle a demandées, par la destitution de certains fonctionnaires civils et militaires, dont nos nationaux eut eu particulièrement à se plaindre;

2o. *De laisser au Roi le choix* de la tierce puissance à laquelle sera déféré le jugement des questions de principe, relatives aux navires capturés sur les Mexicains;

3o. De stipuler *dès à présent* des indemnités pour ceux de nos nationaux, sur les personnes desquels des violences ont été exercées, *depuis le 27 novembre dernier*;

4o. De régler le mode de composition des commissions mixtes de Français, d'étrangers et de Mexicains, qui seront appelés à statuer *sur la chiffre* des indemnités réclamées.

5o. De déterminer la portion de l'artillerie de la forteresse d'Ullua, qui reste acquise à la France, comme trophée de cette guerre.

Quoique le traité ne parle pas spécialement *du commerce de détail*, cette question importante ne se trouvant pas moins résolue implicitement, et d'une manière précise, en notre faveur, par l'article du traité qui reconnaît à la France "tous les privilèges ou immunités quelconques, qui sont ou seront accordés par les traités ou par l'usage à la nation étrangère la plus favorisée." Cet article, qui contient toute la substance de la convention précédente, conclue entre M. Deffaudis et M. Lambardo, en 1834, est à lui seul un traité, et le plus complet de tous, puis qu'il renferme à lui seul tous les avantages stipulés dans les autres traités.

Quand à la question des *emprunts forcés*, elle se trouve définitivement résolue par une mesure générale du Gouvernement Mexicain, qui a supprimé ces sortes d'exactions, tant pour des nationaux que pour les étrangers. Cette suppression est d'ailleurs un bienfait dont toutes les nations sont redevables à la France car elle avait été *reconnue en principe* aux conférences même de Xalapa. Sans doute, jaurais préféré au Mexique des conditions plus dures que je n'ai pu obtenir; j'ai pensé, que, tout en obtenant justice à la France devait s'inspirer de la position faite au Mexique par des ressentimens profonds et éternels. Une nation peut subir quoique la vainqueur; elle n'oublie jamais qu'on l'a humiliée! Tout contrat qui blesse trop ses intérêts ou les intérêts de l'une des parties contractantes, porte en lui même le germe de sa dissolution.

Agréez &c.

Signé: CHARLES BAUDIN.

Pour extrait conforme, le Consul de France
C. E. DAVID.

TEXAS.

Nous avons reçu par la bateau à vapeur New-York une liasse de journaux de Houston jusqu'au 7 décembre inclusivement.

La récolte de coton paraissait devoir être très abondante.

Le général Douglas et plusieurs citoyens de Nagodech ont consenti à avoir une entrevue avec les chefs des Indiens ennemis, pour tacher de conclure un traité de paix; on pense que la défaite de Cordova sera un puissant motif pour que les chefs indiens accepent les conditions que leur proposera le gouvernement.

ESCADRE FRANCAISE.

Nous tradisons littérdement du "Galvestonian", [Journal de Galveston,] du 7 de ce mois: "Hier le brick est venu en ville qu'une grande partie de la flotte française était en dehors de Brasos. A cette nouvelle tout le monde a manifesté la curiosité la plus vive. C'matin à 10 heures l'artillerie du chantier de la marine a annoncé à la ville que l'escadre française était en vue. Il n'y avait pas de fenêtre qui ne fut ouverte; les galeries, les balcons étaient encombrés de monde; les porte-vues valaient un doublon par minute. Mais on ne voyait point encore de pavillon. L'artillerie avait donné une fausse alarme; son excellence le pâsident était arrivé et sirv de plus. *Onze heures*—on dit à pouvoir des pavillons: le *Zavelle* sort pour aller au devant de l'escadre, dans ce moment le N. York remorque une barque anglaise. Plusieurs petits bateaux à vapeur se promènent dans la baie, qui est couverte de voiles et de navires à l'ancre."

Nous apprenons que les parties intéressées dans les récentes spéculations de coton de Mr. Nehé ont suspendu leurs poursuites et ont arrêté les bases d'un arrangement auquel a participé la banque des Citoyens. Cet arrangement doit être également satisfaisant pour toutes les parties et prévenir les pertes qui auraient résulté d'un procès. Les poursuites seront suspendues et les coton expédiés. Quand les conditions de cet arrangement seront connues nous nous empresserons de les publier.

DIORAMA.—Cette exposition doit ouvrir ce soir à la salle de bal d'Orleans. D'un en fait un grand éloge.

RAPPORT COMMERCIAL DE L'ABEILLE.—N-ORLEANS, SAMEDI 11 MAI 1839.

PRIX COURANT EN GROS

ARTICLES.	De	A	Remar
TOILE d'emballage ℔ yards de l'Ouest	20	25	
de l'Hommer	15	16	b. dem
de l'Allemagne	15		
CORDE d'emballage ℔ lb. de l'Ouest	8½	9	bon dem
du Nord			
BISCUIT ℔ quintal	7		
Pilot	6		
Fancy	6		
CIRE ℔ lb.			
Blanche			
Jaune	26		
BOUTEILLES			
Française, à la ℔ 100	6		
Anglaise, porter ℔ grosse	3	3 50	
COTON ℔ lb.			
Lo. et Mass. bon et beau	17½	18	
première qual.	16	16½	
bonne	15½	15½	
moyenne	14	14½	
ordinaire	13	13½	
Tex. et N. M. bon et beau			
première qualité			
bon	15½	16	150/16
moyen			
ordinaire			
CAFE ℔ lb.			
Java	14	15	
Cuba, bon à beau vert	11	11½	
inférieur à moyen	9½	11	
Rio	11	12	bonne
St. Domingue	10	11	demand.
CHARBON ℔ tonneau			
Lehigh ℔ barl.	0 00	0 75	
de l'Ouest	37	75	
CHANDELLES ℔ lb.			
Blanc de baleine N Bedford	44	45	
Boit. de Nantucket	40	42	rare
Suif	15½	16	
BOUCHONS ℔ grosse			
Velouté	7	8	
Common	5	6	
FARINE ℔ barril	6 75	7 00	rester.
POISSON, ℔ baril			
Maquereaux bo.	14 50	15 00	
do 2	13 50		
do 3	9	9 50	Vente
Harreng ℔ caisse	62½	75	
Morue	1 62	2	
FRUIT ℔ boîte			
Raisins en grappe	1 75	2 00	
vert	1 50	1 80	b demand
Figues ℔ lb.	10	12½	
Prunaux ℔ boîte	1 25		
Amende coque, molle ℔ lb.	12	13½	
sec	10	12	Peu
dure			Peu
GRAINS ℔ barril			
Maïs en épis	75	87	
En grain ℔ boisseau	53	65	b dem.
Avoine	50	56	
Pois blancs ℔ bol	1 00	13 —	rare
rouge	00		Point
SACS, en jute selon la grand.	11	13	vente
PORTMAGE à canon de Dupont.			
F. & FF. parbar de 25 lb.	5 —		
Canister, ℔ bar. de 6 lb.	5 —		vente
Carabine en quarts de bar.	3 —		
FUSIL ℔ 100 lb.	1	1 12½	
PEAUX ℔ lb.			
Mexicain	10	11	vente
Sèches	8	10	
Salé sèches	9	15	bonne
Salé mouillé	4	6	demande
PLOMB ℔ lb.			
Saumon, ℔ 100 lb	5 —		vente
Bar. ℔ 100 lb.	7 —		peu
CHAUX ℔ baril			
Thomaston	1 75	2 00	bon dem
de l'Ouest			
BOIS ℔ M.			
Pin blanc du Nord	20 —	25 —	
Jaune du Sud			
Douves à pipe ℔ M.	60 —		
MELASSES ℔ gal.	25 —	30	
Pour plantation	23	25	rare
GLOUX, ℔ lb.			
Coupé 14 à 20 d.	7½	7½	beaucoup
à river			
HUILE ℔ gallon			
Baleine pressé en hiver	1 15	1 20	
en automne	1 —		
en été	65		
Marsouin	60		vente
Lin	1 00	1 07	
Olive	1 00		
Coco, en quintes	4 50	5 50	
PROVISIONS, ℔ bar.			
Bœuf, Mess	16 50	17 00	
Prime	13 50	15 00	
Porc, clair	29 00	29 00	
Mess	21 50	22 00	
Mess d.	19 50	20 00	
Prime		18 50	
Prime D.	18	16 50	
Jambons de Baltimore	7 —	7½	
Jambon fumé	10 —	10	
Sous enveloppe	11	12½	
Plate-côtes	9	10	
Saucisses	7½	8	

ARTICLES

ARTICLES	¢lle		Remar
PROVISIONS.			
Graisse de cochon ℔ lb.	10	11½	b. dem.
de l'Ouest	9	10	
Fromage, ℔ livre	14	16	
Farine d'avoine ℔ barr.	3	3 50	
Pommes de terre ℔ bar.	2,00	2 50	
PEINTURE, ℔ bar. blanche			
A mérécaine	2 37	2 75	
Anglaise	70		
Bleue ou jaune ℔ l.	10	12	
Brune compagnie	8	10	
RIZ de la Caroline ℔ 100 lb.	5 00	5 50	vedes
SUCRE, ℔ liv.			
Le beau à beau	6	6½	
Commun à moyen	5½	6	
Sur plantation	5	6	
Havane blanc	7	8	
brut	6	8	b. dem.
PLOMB assorti ℔ liv.	1 62½	2 00	
SEL			
fin de Liverpool ℔ mc.	2 20	2 60	bon. dem.
Gros	1 70	1 80	
Les Turques, ℔ tonneau	55	60	
ESPRITS, ℔ gal.			
Eau de vie de Champagne	1 75	2 00	
Bordeaux	1 45	1 50	
Autres sortes ℔	1 25	1 40	
Genièvre de Hollande	1 12	1 25	
Américain	45	55	
Whisky de l'Ouest	43	45	
Commun			
Rum de la Jamaique	1 20	1 25	
N. Orléans	45	55	
du Nord	45	60	
PEAUX, ℔ douze			
Buffalo			voisi
Chevreuil raed ℔ liv.	20	30	
avec le poil	20	25	
Ours ℔ peau			point
TABAC, ℔ liv.			
Virginie qualité	12½	15	demande
seconde	10	12	modéré.
Cynthi ℔	7	10	
Carotte	22	25	
et lif	11		
THE			
Impérial	70	75	
Gunpowder	70	75	
Hyson	60	65	
Young Hyson	48	50	
FERBLANTERIE ℔ liv.			
Tôle		7½	
Plats de ferblanc ℔ X ℔ boîte	10	10 50	
VINS, ℔ bar.			
Bordeaux secs	20 00	75	
Marseille	18	20	
Malaga doux ℔ gal.	25	40	
sec	30	60	
Madère des Antilles	2 —	3 00	
Tenériffe	50	60	
Bordeaux coisse	6	8	
Madère de Marseilles	20	25	
Champagne ℔ panier	4 —	6 —	
LAINE ℔ liv.			
Mexicaine	12	14	

ACTIONS

BANQUES.	Par le val	Off man	Remarq
Banque d'Orléans	100	90	
Banque de la Louisiane	100	98	
Banque de l'Etat de la Louisiane	100	98	
Banque de la Cité	100	98	
Banque de l'Union, (act. vile)	100	95	
Banque du Citoyens	100	115	
Banque du Commerce	100	90	
Banque Mech. et Commerce	100	90	
Banque des Marchands	100	50	
Association Cotonnière	100	6 0	
Banque et ex. du Canal de la N O	100	90	
Banque du Gaz	100	75	
Banque de Carrollton R. R.	50	31	
Banque de l'Algodon R. R.	100	50	
Banque des Amélioriations	100	50	
Banque et Comp. de l'Echange	100	50	
COMPS. D'ASSURANCE.			
Comp. d'Ass de l'E. de la Louis	100	95	
Comp. d'Assurance d'Orléans	100	97	
Comp. d'Ass des Négocians	100	90	
Comp. d'Assurance de l'Ohio	50	40	
Comp. d'Ass du Commerce	100	75	
Comp. d'Ass de l'Union	50		
Comp. d'Ass des Pompiers	100		
Comp. d'Ass Mut. de feu du Mis	100	50	
Comp. d'Ass. Mut. de feu de l'Ohio	100	50	
Comp. d'Ass. mut. de vie de l'Ohio	100	50	
Comp. d'Ass. Mut. Orléanais	100	32½	
RAILROADS &c.			
Comp. du Rail Road Pontchart.	100	70	
Comp. du Rail Road de Nashville	100	75	
Comp. de gaz d'Orléans	100	50	
Comp. de la Pêche d'Orléans	100	50	
Comp. de la R. F. de la Louis	100	50	
Art des visiteurs de Bourse	100		

CHANGE.

Traites sur Londres à 60 jours	8	7	Ferd. prime
du sur Paris à 60 jours	5	4½	pair 5 fr.
du sur New York à vue			pair 1 prime
du à 60 jours			1 à 1½ disc

BILLETS DE BANQUES.

Banques E. U.	2 @ 3	sac.	
Alabama	2 @ 3	sac.	
Mississipi	2 @ 3	—	
Banque sur le Fleuve	1 @ 2	—	
Brandon	4 @ 10	—	
Autres banques	10 @ 50		
Kentucky	2 @ 3		
Illinois	2 @ 3	sac.	
Indiana	2 @ 3	sac.	
Illinois	2 @ 3	—	
Tennessee	4 @ 5	—	
Arkansas	8 @ 10	—	
Not. du trésor avec indr.	1 dem		
du du Texas	5 @ 60	—	

EXPORTATIONS DE COTON ET DE TABAC.

Du Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉ	Balles de coton.			Boucaut tabac.			Dar. Saison	
	cette sem.	Précédente	Total	Cette sem.	Précédente	Total	Comm	Tabac
Liverpool	6370	10,866	22,236	378	1033	1411	230,498	7,000
Gênes à Alnaq		7300			37		10,000	
Autres ports		9128			996			
Total de la G. B.	10,010	27,294	35,576	378	2066	2442	340,998	7,000
Havre	9,000				471		81,235	145
Bordeaux	4,500						20,000	
Marseilles	6,150						1,740	92
Autres ports ℔							2,711	
Total p. France	19,650	19,650			471	471	104,686	237
Nord d'Europ.	3,110	6,66	9,956	277	320	686	39,671	871
Cowes & mar		2,462			326			466
Autres ports ℔		4,526		639	1,475	2,001	4,870	1,463
Total des p. E.		7,63	7,946	663	2,136	2,961	10,541	2,810
Boston	3,66	4,963	4,629	125	401	526	24,828	741
Autres d. Est E.	2,296	4,47					1,006	
New York	10,486	17,011			3,095		39,775	3,486
Philadelphie	65	4,803	4,868	81	1,293	1,374	4,923	1,012
Autres ports		1,112			125	125	6,996	346
Tot. des E. U.	7,62	11,316	11,212	919	5,059	4,900	6,550	5,335
Total	7,152	10,047	67,73	1,479	9,555	10,777	57,156	10,782

ETAT DU COTON.

	Balles.	
Restant en main, 1er octobre 1838		46,4
Reçu cette semaine	7,152	
Reçu depuis	60,621	60,773
Expédié cette semaine	7,152	
Exp. précédemment	60,621	67,773
Restant en main et à bord des navires		11,000

FRET.

Pour Liverpool, coton par bar.	1/
Londres, tabac par bar.	62½
Havre, coton par ℔	1 10 c.
Par navires sans charte, coton par bar.	d.
Ports du Nord des E. U. coton par ℔	1/2c
Sucre pour la ville	0 37½
Sucre de la Côte	0 50 @ 0 62½
Tabac par boucaut	0 50

NAVIRES EN CHARGE.

Navires	Hargues	
Octavia, Dexter	Liverpool	Margaret, Lewis, Liverpool
Cincinnatus, Pierce	Liverpool	Reunion, Forrow, do
Nomination, Miner	do	Fanny, Crowell, do
Sidney, Cannon	do	Petite Statirienne, Vera Cruz
Huron, Boardman	do	Brave, Vera Cruz
Congress, Eaton	do	Oscar, Nelson, Stockholm
Marmaduke, Barry	do	Cygnet, Morris, do
Isaac Allerton, do		Entreprenant, Lonjesque, Vera Cruz
Pickering, Dodge, Holbrook	do	Pastork, Fitzwalter, Havane
Alexandria, Turner	do	
Rob Roy, Morris	Liverpool	
Republican, Jas L. Wilson, Baltimore		
North America,